AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (24)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur J. Lagneau, 6 janvier 1885

Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Lagneau, 6 janvier 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (24)
Collation4 p. (344r, 345v, 346r, 347r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Lagneau, 6 janvier 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51679

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>6 janvier 1885</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Lagneau</u>, <u>J.</u>
Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)

Description

RésuméSur le litige opposant la municipalité de Bruxelles à la Société du Familistère relatif au droit de passage sur la digue du canal de Willebroek. Godin n'est pas satisfait de la réponse de Buls car il souhaite obtenir un droit définitif et non précaire. Il demande à Lagneau de revoir à ce sujet Buls, qu'il est prêt à rencontrer à Bruxelles. Godin n'est pas partisan de poursuivre le procès si la commune de Laeken ne s'engage pas aux côtés de la Société du Familistère. Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- Le texte du folio 347r, identique à celui du folio 346r, est barré par un trait manuscrit au crayon bleu.
- Une partie importante du texte de la lettre est réécrite à la mine de plomb par-dessus l'encre de la copie.

Mots-clés

<u>Distribution des produits</u>, <u>Fonderies et manufactures "Godin"</u>, <u>Procédure (droit)</u> Personnes citées<u>Buls</u>, <u>Charles (1837-1914)</u> Lieux cités

- Bruxelles (Belgique)
- Canal de Willebroek (Belgique)
- Laeken, Bruxelles (Belgique)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Juice Familia 1885

Che Monnion Ragonar.

Malgri ce qu'il y a d'applicité dans la lepone faite par
M. Buls, celle répone m'est
pos suffisante reur que motre
ple y trouve la satisfaction
par en effet, la rederance
qui paut être une question
la situation précaire que le
ville de Bruse les vous nous
erier

naître le droit de la Noble de

invacles, in elle vacchais I extreer une jois pour touter. en nous Miniant, a title definitif, to drait de arlulation qu'elle entend se wer ner sur la règue de la mat. M. Buly devia comprended. gature Ite Industrielle me peut entrepressore des agranrissements by Des Deprendes considerables, comme mous nous proposans de le joure depuix deux ans, si elle de trouve à la meres d'un son vouloir queleouque qui puira lui juterder son exploitation. a nouseau, the Buli from

lui expers ce pont ex Service si la ville de Bru. delles consenterail à traiter wee now, sur un prin, firme à lui payer une fois from toutes, afine deckap. per à toute déficulté à Caronic ? Je prais volontier le voyage de Bruselles france aller m'entendre avec lui, dit consentait or me recessoir how examine cette question. Le me in abuse par her las chances gut it heart y armer a Continuer le proces, il faithait

an amount pour ceta que la

Commune de Lacken s'engagent et future de ce proces, Mais se he suis pas & accord ance nous quand vous prensely que si la com-America de Las Hen ou l'Itat atrions Saisis du drait actuel remodence per la ville de bruselles, la Mastion renail la mani pour hour How en strait enden ment pasainsi car la chausée Tomberait dans le Donnaine hublic.

ne vent pas mous ceder dépiredirement le droit de passage, il gaura lieu d'exeminer soignemement si notre situation resterant la même

qu'ar redonter la la ille de Brance ne profite de cette situation pour nous mettre completement à sa merci.
Sonnez troue tous vos soins à tette affaire et recevez mes civilités.

347 ville de Bracelles me projeta de rette distraction. sound in all affaire at Fichie